

Les missions de l'école



Les missions de l'École

L'école possède 3 missions principales :

- **instruire** : faire acquérir des connaissances et des méthodes de travail
- **former** : préparer les enfants à leur **vie d'adulte**, faire acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être, notamment grâce au socle commun
- **éduquer** : transmettre et de faire vivre les valeurs de solidarité, démocratie, entraide, coopération, respect mutuel, la responsabilité pour préparer l'enfant à sa **vie de citoyen**

Par ailleurs, si elle ne peut pas abolir les inégalités, elle doit tout faire pour **promouvoir l'égalité des chances** et donner à tous les élèves la possibilité de se réaliser.

La loi pour la Refondation de l'école souhaite en faire un lieu :

- de **réussite**
- de **d'ouverture** d'esprit
- de **d'épanouissement** pour tous
- d'éveil à **l'envie et au plaisir** d'apprendre
- de **curiosité** intellectuelle

Le rôle des cycles d'enseignement

L'école poursuit avant tous des **objectifs pédagogiques**. Pour cela, elle est organisée en **cycles d'enseignement**, pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux. Cette organisation, décidée en **1989** et **mise en place à la rentrée scolaire de 1991**, a pour ambition de donner à chaque élève le temps de **progresser à son rythme**, les **objectifs** n'étant plus fixés par année, mais pour une **période de trois ans**. La maîtrise des paliers successifs du socle commun est exigée de tous à la fin de chaque cycle : le but est **d'aménager plusieurs chemins vers ces objectifs** en tenant compte de la diversité dans les rythmes de développement et les manières d'apprendre.

L'**efficacité** de l'organisation pluriannuelle de l'enseignement suppose qu'une **différenciation pédagogique soit régulièrement pratiquée** dans la classe.

La mise en œuvre des cycles doit assurer **la progressivité des apprentissages** de la maternelle au collège.

LIMITES → En dépit des textes officiels, l'organisation en cycles reste en général **un trompe-l'œil**, et les familles, dans leur grande majorité, n'ont pas conscience de son existence : **on continue de penser les progressions par année et non par cycle, sans coordination entre les maîtres** responsables des différentes classes d'un même cycle, **sans continuité** entre les apprentissages d'une année sur l'autre.

[Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement](#)

Cycle 1, cycle des apprentissages premiers : TPS-PS, MS, GS

Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1, CE2

Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2, 6^e

Cycle 4, cycle des approfondissements : 5^e, 4^e, 3^e

→ faire des cycles des « **espace-temps** » **longs d'apprentissage** sans orientation ni redoublement

→ rendre son **autonomie à la maternelle**

→ créer la **continuité école-collège**